

Processus de Qualification Ethylotest Anti- Démarrage

Table des matières

1. Domaine d'application	3
2. Références	3
3. Le programme de qualification	3
3.1. Le cycle d'audit et de qualification	4
3.2. De la planification à la qualification	5
3.3. Le maintien de la qualification.....	6
3.4. La reconduction de la qualification.....	6
4. Processus de décision de qualification	7
5. Droits et obligations	8

1. Domaine d'Application

Le présent document s'applique aux qualifications :

Transport en commun de personnes :

- Arrêté Ministériel du 13 octobre 2009 et de la circulaire n° DEVS082850C du 28 janvier 2009 modifiée, et/ou de l'Arrêté Ministériel du 5 août 2010

Programme Judiciaire :

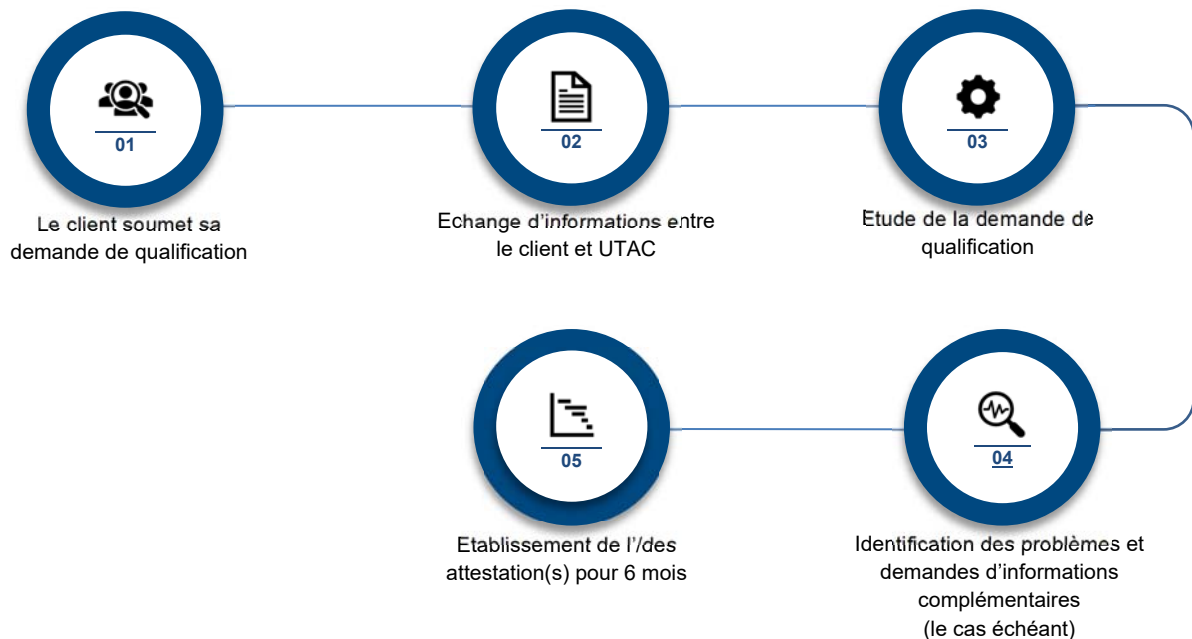
- Décret n° 2011-1661 du 28 novembre 2011 suivant la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011

2. Références

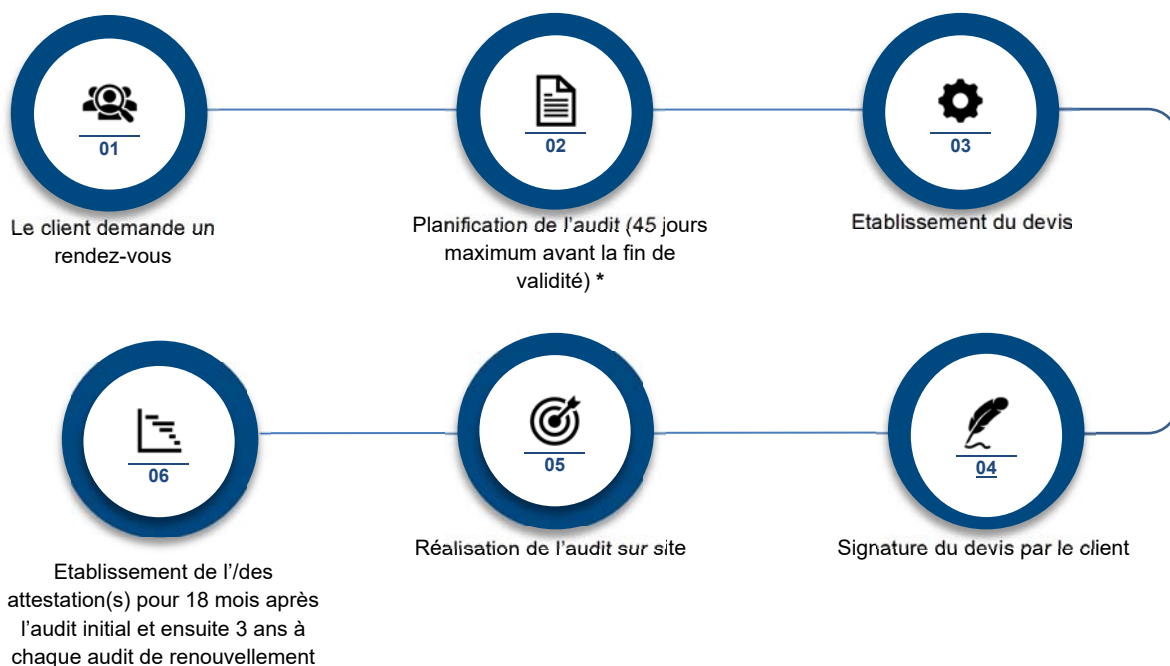
- Arrêté Ministériel du 13 octobre 2009 et de la circulaire n° DEVS082850C du 28 janvier 2009 modifiée, et/ou de l'Arrêté Ministériel du 5 août 2010 : installation et vérification des éthylotests anti-démarrage sur des transports en commun de personnes
- Décret n° 2011-1661 du 28 novembre 2011 suivant la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 : installation et vérification des éthylotests anti-démarrage sur arrêté préfectoral ou judiciaire
- DIAMS : Digital Inspections Audit Management System

3. Le Programme de qualification

3.1. Du premier contact à la qualification sur dossier



3.2. Du premier contact à la qualification après audit

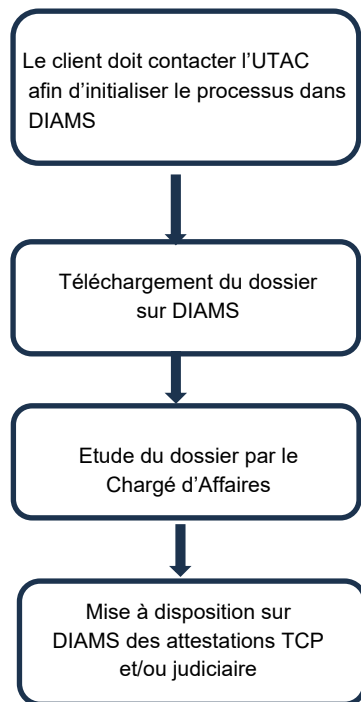


(*) : à titre indicatif

3.3. Le Cycle d'Audit



3.4. De l'étude du dossier à la Qualification



Cette étude documentaire permet entre autres d'établir si le système qualité que vous avez mis en place correspond aux demandes des différents arrêtés ministériels.

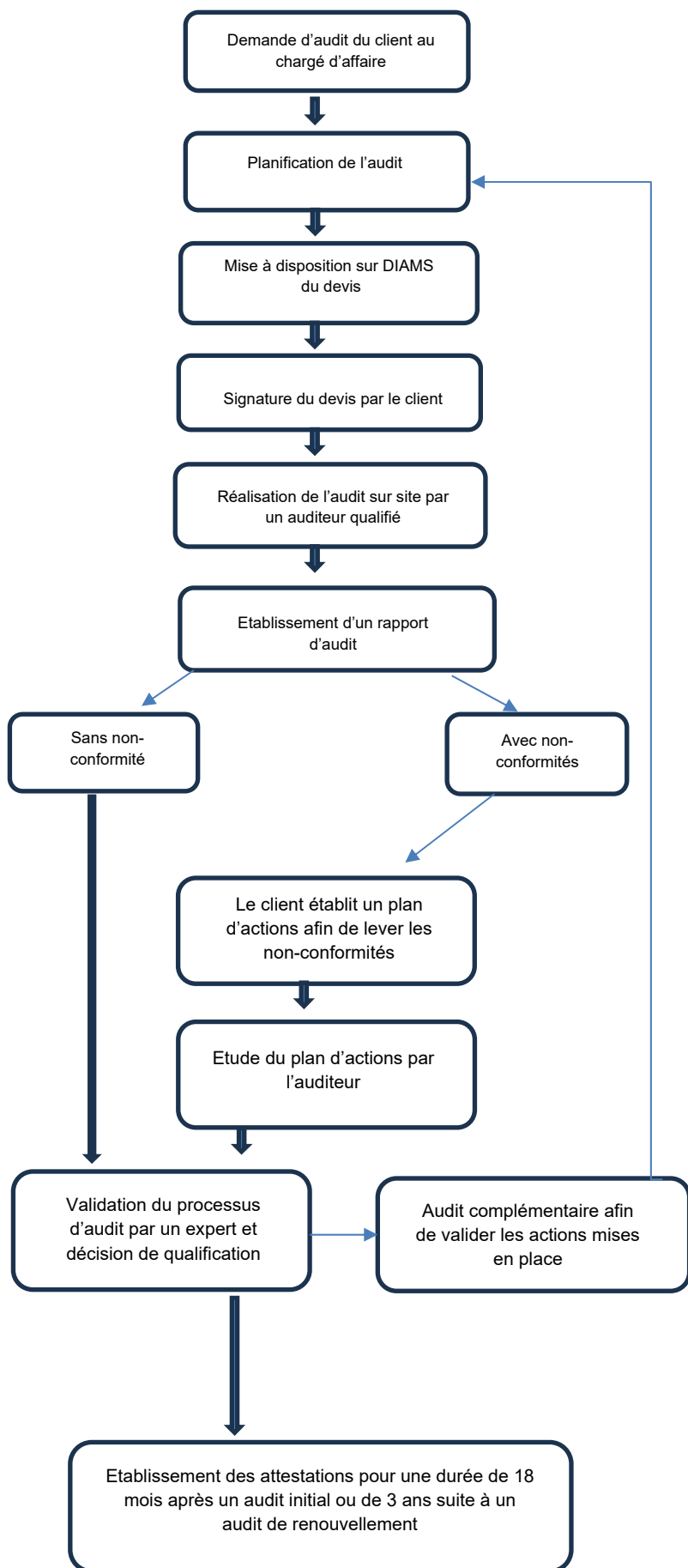
Le chargé d'affaires analyse l'ensemble des documents et émet des remarques si besoin.

Une fois les remarques levées, nous établissons une/des attestation(s) d'une durée de 6 mois.

A ce moment-là, l'entreprise peut commencer à procéder à des installations et/ou des vérifications sur les transports en commun de personnes.

En ce qui concerne la partie judiciaire, vous devrez faire une demande auprès de la préfecture de votre département afin de vous faire accréditer.

3.5. De la Planification à la Qualification



Après votre demande de planification d'audit, nous vous proposons une date de réalisation de votre audit. Un auditeur est sélectionné ainsi qu'un expert.

Lors de l'audit nous analysons l'ensemble du système qualité et de son application en suivant généralement, le schéma suivant :

- Réunion d'ouverture
- Visite rapide du site
- Audit en salle
- Audit terrain
- Réunion de clôture

Un rapport d'audit vous est établi et télécharger dans DIAMS.

Dans le cas où des non-conformités sont identifiées, vous devez transmettre votre plan d'actions correctives sous un délai de 21 jours maximum.

Après acceptation de vos actions correctives par l'auditeur, votre dossier est expertisé.

Un audit complémentaire peut être demandé en cas de non-conformités pour valider les corrections mises en œuvre.

Une ou des attestations sont émises pour une durée de 18 mois à la suite d'un audit initial et de 3 ans après les audits de renouvellement.

4. Processus de Décision de qualification

UTAC Certification est responsable pour ses décisions en matière de qualification y compris l'octroi, le refus, le maintien de la qualification, le renouvellement, la suspension ou le rétablissement après la suspension.

Audits spéciaux

UTAC certification peut être amenée à réaliser des audits de clients qualifiés avec un très court préavis ou inopinés afin d'instruire des plaintes, ou pour donner suite à des modifications, ou pour effectuer un suivi d'une qualification suspendue.

Extension de la qualification

Un client certifié peut demander une extension afin que sa qualification couvre également une ou plusieurs activités supplémentaires, ou des sites supplémentaires où sont exercées les activités. UTAC Certification entreprend une revue de la candidature et détermine toute activité d'audit nécessaire pour décider de la possibilité ou non d'accorder l'extension.

Suspension, retrait et annulation de la qualification

UTAC Certification peut décider de suspendre ou de retirer la qualification si une des situations décrites ci-après est constatée :

- Interruption d'un audit initial / re-certification
- Lorsque le client qualifié a volontairement demandé une suspension temporaire à l'occasion d'un changement de propriétaire, d'interruption de la fabrication de produits ou services concernés par la qualification sans modifier les dates de validité initiales,
- Lors que le client qualifié n'a pas permis la réalisation des audits selon l'intervalle de périodicité convenu,
- Lorsque les informations requises pour la préparation d'un audit ne sont pas fournies à UTAC Certification,
- Non-respect par le client qualifié des obligations contractuelles, ou des conditions relatives à l'usage de la marque UTAC, ou celles des organismes d'accréditation ou de reconnaissance.

Rétablissement de la qualification

UTAC Certification peut décider de rétablir une qualification suspendue si une des situations suivantes est satisfaite :

- L'achèvement de l'audit en retard,
- La conduite avec succès de l'audit complémentaire,
- La mise en œuvre effective des actions correctives dans les délais impartis,

5. Droits et Obligations

Confidentialité

Toutes les informations recueillies par UTAC Certification ou par ses auditeurs et experts lors du traitement d'une demande de qualification et relatives à l'organisme demandeur sont considérées et traitées comme confidentielles, dans les conditions définies et suivant les dispositions de UTAC Certification.

Appel sur Décision

Le client qualifié a la possibilité de faire appel de toute décision de UTAC Certification affectant le statut ou la portée de sa qualification. Les appels sont traités dans les conditions et suivant les dispositions de la procédure de traitement des appels et plaintes définies par UTAC Certification.

Le pourvoi en appel dans l'attente de son examen ne suspend pas la décision contestée.

Traitement des Plaintes

Le client qualifié a la possibilité d'exprimer son insatisfaction par rapport aux prestations fournies par UTAC Certification. Les plaintes sont traitées dans les conditions et suivant les dispositions de la procédure de traitement des appels et plaintes définies par UTAC Certification.

Publications

Les informations des entreprises qualifiées par notre organisme sont disponibles sur notre site Internet : www.utac.com/bibliothèque.